



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

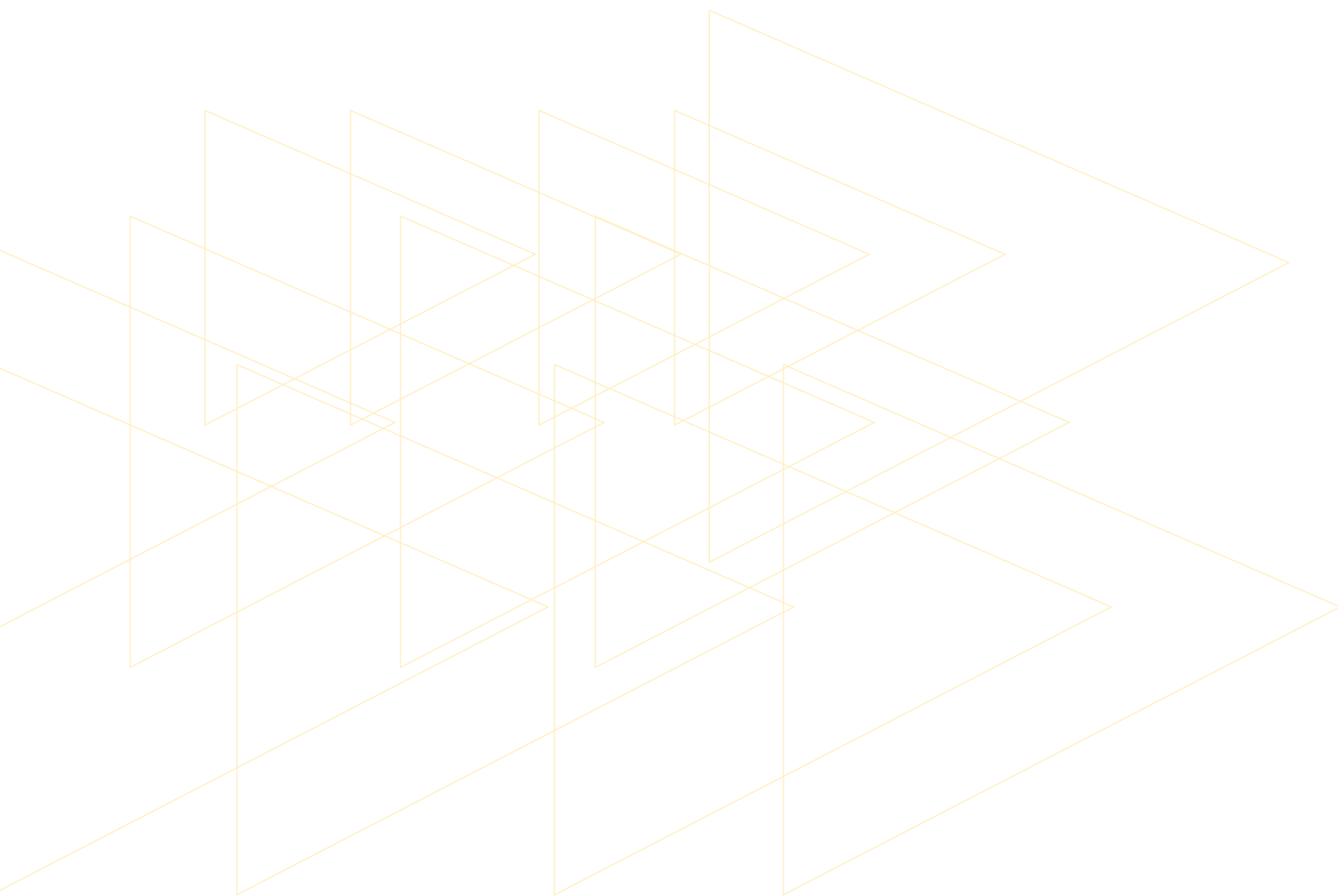
PLAN STRATÉGIQUE DE L'ADMINISTRATION

➤➤➤➤ 2019_2023



PLAN STRATÉGIQUE DE L'ADMINISTRATION

>>>> 2019_2023



Mot du président

Institution plus que bicentenaire, l'Assemblée nationale veille au maintien de la tradition parlementaire tout en se renouvelant pour refléter les aspirations de la société et relever les défis de son époque. Ce rôle est d'abord celui des membres de l'Assemblée qui, pour y parvenir, comptent sur l'administration parlementaire et travaillent de concert avec celle-ci afin de faire évoluer notre institution. Le *Plan stratégique 2019-2023* de l'administration de l'Assemblée nationale indique la direction que nous souhaitons prendre au cours des quatre prochaines années pour innover et nous permettre de nous projeter dans l'avenir.

Jusqu'en 2023, ce document nous guidera dans notre mission, il nous aidera à respecter notre vision d'excellence et à nous conformer à nos valeurs consensuelles. Pour y arriver, nous aurons besoin de l'*engagement* de chaque membre du personnel et de la collaboration de l'ensemble des parlementaires. Au quotidien, ce plan stratégique déploiera tout son potentiel à travers nos actions créatives et communicatives.



Le président
M. François Paradis

Mot du secrétaire général

C'est avec fierté que je vous présente le *Plan stratégique 2019-2023* de l'administration de l'Assemblée nationale du Québec. Ce plan est jalonné de quatre grandes orientations qui illustrent notre volonté de faire du Parlement un lieu ouvert et un véritable milieu de vie. Ces orientations confirment également notre intention affirmée d'appartenir à une institution performante dont le but premier est d'appuyer les parlementaires dans l'accomplissement de leur mandat. À l'instar du président, je crois que la réussite de notre plan stratégique est tributaire de l'*engagement* de l'ensemble du personnel de notre cité parlementaire. Le programme que nous mettons de l'avant pour les quatre prochaines années est le fruit d'une grande réflexion au sein de notre institution et d'un réel désir de nous doter d'une vision d'avenir porteuse de nos valeurs et de notre mission. Il ne tient qu'à nous maintenant de traduire nos objectifs en gestes concrets pour faire de la première institution démocratique de l'État, une institution exemplaire, accessible et vivante.



Le secrétaire général
M. Michel Bonsaint

Préambule

Issu d'une grande démarche de consultation, le *Plan stratégique 2019-2023* de l'administration de l'Assemblée nationale présente la vision et les grandes orientations qui guideront l'action de l'administration au cours des quatre prochaines années.

Orientation



01 | Un Parlement ouvert

Orientation



02 | Un Parlement en appui aux élu(e)s de la population

Orientation



03 | Un Parlement comme milieu de vie

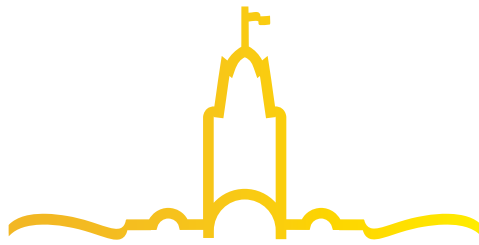
Orientation



04 | Un Parlement performant

Ce plan stratégique est celui de l'administration de l'Assemblée dont le rôle consiste, d'abord et avant tout, à être en appui aux parlementaires. L'administration demeure ainsi toujours en mesure de répondre aux besoins prioritaires de sa clientèle, qui pourraient émerger en cours de législature.

À titre de première institution de l'État québécois, l'Assemblée nationale a à cœur de promouvoir le développement durable et d'y contribuer. Plusieurs actions prévues au plan stratégique s'inspirent des principes de développement durable et sont identifiées par le symbole 



Mission de l'Assemblée

L'Assemblée nationale légifère dans les domaines de sa compétence, contrôle les actes du gouvernement et de l'administration publique et débat de questions d'intérêt public. Elle se compose de 125 députées et députés élus dans autant de circonscriptions électorales au Québec.

Mission de l'administration de l'Assemblée

L'administration de l'Assemblée assure aux parlementaires les meilleures conditions et les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions. Elle promeut la démocratie et contribue au rayonnement de l'institution en la faisant connaître auprès des citoyennes et citoyens.

Vision

Reconnue pour la haute qualité de ses services, l'administration de l'Assemblée est à l'avant-garde des pratiques parlementaires et administratives et soutient les personnes élues dans leur dialogue avec la population.

Valeurs

L'administration de l'Assemblée souscrit à la déclaration des valeurs de l'administration publique québécoise qui repose sur la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Dans un contexte parlementaire, elle fait aussi siennes les valeurs suivantes :

Neutralité : une administration en appui à l'ensemble des parlementaires sans égard à leur allégeance politique

Ouverture : une administration accessible, inclusive et misant sur la participation de tous et toutes

Excellence : une administration innovante, à l'affût des meilleures pratiques et capable de s'adapter rapidement

Pérennité : une administration gardienne du patrimoine et de la mémoire collective

Orientation
01

Un Parlement ouvert



Première institution du Québec, l'Assemblée nationale joue un rôle fondamental dans la société québécoise. Elle adopte les lois qui régissent maintes sphères d'activité et qui concernent l'ensemble de la population. Les débats qui y ont lieu sont le reflet des préoccupations d'aujourd'hui et contribuent à façonner la société de demain. Le gouvernement démocratiquement élu y énonce ses grandes priorités et rend compte de ses actions devant ses membres.

Pour mener à bien sa mission, l'Assemblée nationale, véritable « maison citoyenne », doit continuer d'ouvrir ses portes et multiplier les canaux de communication, à la fois pour joindre le plus grand nombre de personnes et entendre leurs préoccupations. Elle doit poursuivre ses efforts pour rendre l'information toujours plus accessible et proposer des initiatives et des moyens novateurs pour encourager les citoyennes et les citoyens à prendre part au débat public et à s'approprier les outils de participation mis à leur disposition.

Pour maintenir son intérêt et sa confiance dans ses institutions démocratiques, la population doit pouvoir s'y reconnaître et en comprendre le fonctionnement. C'est de cette manière qu'elle peut se sentir concernée par les débats et saisir toute la pertinence et la légitimité de l'Assemblée nationale.

ENJEU : L'INTÉRÊT ET LA CONFIANCE DE LA POPULATION DANS
SES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Objectif 1 » Une maison citoyenne qui accueille



Priorité 1 > Devenir une destination incontournable

L'Assemblée nationale veut amener davantage de citoyennes et de citoyens à s'intéresser à leur institution et au processus démocratique. Pour y parvenir, elle souhaite augmenter le nombre de visiteurs qui franchissent ses portes chaque année. L'ouverture de son nouveau centre des visiteurs, jumelée à des heures d'ouverture accrues, lui permet de bonifier son offre pour mieux joindre diverses clientèles, incluant les jeunes et les groupes scolaires. Ces installations modernes proposent un parcours éducatif sur la démocratie et le rôle des députés et de l'institution; elles servent aussi à mettre en valeur le patrimoine architectural, mobilier et documentaire de l'hôtel du Parlement et de sa bibliothèque. À l'instar d'autres parlements dans le monde, l'Assemblée a pour ambition de devenir une destination incontournable de la capitale nationale.

Priorité 2 > Être partenaire de son milieu

L'Assemblée nationale désire jouer un rôle encore plus actif dans l'animation de la colline Parlementaire. Au moyen de ses installations, notamment l'agora du centre des visiteurs, l'Assemblée nationale veut offrir un espace de diffusion pour la tenue de manifestations artistiques, d'expositions, de conférences et de divers événements grand public. De plus, elle entend poursuivre ses collaborations et partenariats existants et en initier de nouveaux dans ses différentes sphères d'activité. Les développements en cours avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec visant à bonifier l'offre de restauration s'inscrivent dans cette priorité. Enfin, l'Assemblée nationale souhaite également renforcer ses liens avec la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec pour ainsi contribuer à l'aménagement de cette zone de premier plan.

Priorités

- 1 Devenir une destination incontournable
- 2 Être partenaire de son milieu

Indicateur

Achalandage du parlement (visiteurs)

Cible

Hausse de 35 % d'ici 2023

Objectif 2 » Une maison citoyenne qui communique



Priorité 3 > Diffuser l'information parlementaire et institutionnelle de manière dynamique

Les travaux parlementaires et les activités de l'Assemblée génèrent une quantité importante d'information d'intérêt pour les députées et les députés, les membres de leur personnel, les journalistes et l'ensemble de la population. Pour faciliter la compréhension du processus parlementaire et mieux informer sur le travail législatif et les événements institutionnels, l'Assemblée propose des moyens de rendre cette information plus accessible et surtout plus conviviale en ayant davantage recours aux médias sociaux et en optimisant le potentiel de ses diverses plateformes de communication. Dans le cadre du projet de modernisation de la salle de l'Assemblée nationale, un volet consiste à repenser les infrastructures technologiques afin de rendre compte plus efficacement du travail accompli par les parlementaires, individuellement et collectivement.

Priorité 4 > Accroître la divulgation d'information de nature administrative

Pour maintenir la confiance de la population, l'Assemblée doit répondre aux attentes de celle-ci en matière de transparence et de reddition de comptes. Le nouveau règlement sur les activités interparlementaires et internationales adopté par le Bureau de l'Assemblée nationale constitue un premier jalon pour répondre à cette préoccupation. L'administration de l'Assemblée entend soutenir les élus dans la poursuite de cette réflexion et proposer un plan permettant de communiquer davantage d'information de nature administrative.

Priorités

3

Diffuser l'information parlementaire et institutionnelle de manière dynamique

4

Accroître la divulgation d'information de nature administrative

Indicateurs

Achalandage du site Internet

Nombre d'abonné(e)s médias sociaux

Cibles

Hausse de 15 % d'ici 2023

Hausse de 25 % d'ici 2023

Objectif 3 » Une maison citoyenne qui favorise la participation



Priorité 5 > Promouvoir et encourager la participation citoyenne

Une assemblée législative se doit d'être à l'écoute de la société qu'elle représente. Pour y parvenir, elle doit se donner les moyens d'entendre la voix des gens qui la composent. La réforme parlementaire de 2009 a permis de mettre en place différents mécanismes afin de faciliter la participation citoyenne aux travaux parlementaires : consultations, commentaires et pétitions en ligne, obligation gouvernementale de répondre aux pétitions, utilisation de la visioconférence. Pour enrichir davantage le débat public, l'institution souhaite intensifier le recours à ces outils en les améliorant et en les faisant mieux connaître de la population. Elle veut également développer et promouvoir des canaux additionnels de participation en invitant les citoyens à s'impliquer ou à se prononcer sur diverses initiatives institutionnelles.



Priorité 6 > Éduquer à la vie démocratique

En éveillant tôt leur intérêt à la démocratie et à ses rouages, les jeunes sont plus enclins, une fois adultes, à être des citoyennes et des citoyens responsables, mieux informés, plus engagés et plus attachés à leurs institutions démocratiques. L'Assemblée nationale entend donc bonifier son offre éducative : en plus des activités destinées aux jeunes qu'elle offre depuis 1992, elle compte mettre sur pied de nouvelles initiatives pour mieux les joindre et pour outiller davantage le personnel scolaire en matière d'éducation à la citoyenneté. De plus, ses nouvelles installations lui permettent de sensibiliser la population à l'importance de l'exercice démocratique.

Priorités

- 5 Promouvoir et encourager la participation citoyenne
- 6 Éduquer à la vie démocratique

Indicateurs

- Pourcentage d'outils de participation révisés
- Nombre total de participant(e)s aux activités éducatives

Cibles

- 100 % des outils révisés d'ici 2023
- Hausse de 25 % d'ici 2023

Orientation
02



Un Parlement en appui aux élu(e)s de la population

La fonction de député est exigeante et s'effectue dans un environnement en perpétuel changement qui commande une prise de décision et un rythme d'exécution rapides. Le soutien des députées et députés dans l'exercice de leurs fonctions est au cœur de la mission de l'administration parlementaire. Celle-ci doit mettre en place toutes les conditions permettant aux parlementaires de se concentrer sur les aspects essentiels de leur travail et de remplir pleinement leurs rôles.

Cet apport englobe l'ensemble des services fournis aux personnes élues et à leur personnel, les outils mis à leur disposition, l'accompagnement qui leur est offert et l'information qui leur est transmise pour s'acquitter au mieux de leur charge. Pour assurer la haute qualité de sa prestation et offrir un soutien efficace et adéquat en temps opportun, l'administration doit veiller au maintien de ce niveau d'excellence en consolidant sa culture d'agilité. Dans une perspective d'amélioration continue, elle a le souci constant de réviser ses façons de faire pour que celles-ci demeurent en adéquation avec les besoins et priorités des députés.

ENJEU : L'ADAPTATION DES SERVICES À L'ÉVOLUTION DES BESOINS
DES DÉPUTÉES ET DES DÉPUTÉS

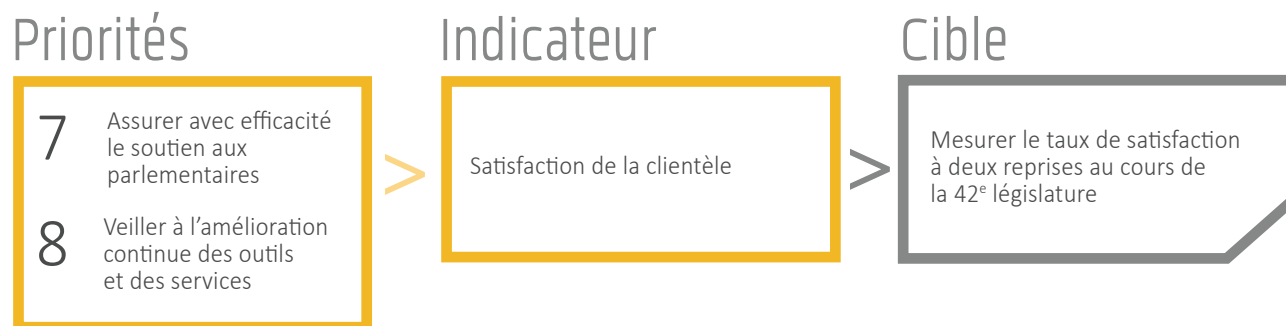
Objectif 4 » Une prestation de services efficace et de haute qualité

Priorité 7 > Assurer avec efficacité le soutien aux parlementaires

L'administration offre tout le soutien technique, opérationnel et professionnel requis pour que les membres de l'Assemblée puissent assumer pleinement le mandat qui leur a été confié. Ce rôle, qu'elle remplit avec diligence, permet aux parlementaires de compter sur l'expertise nécessaire pour que les activités parlementaires et institutionnelles puissent se tenir dans les meilleures conditions. L'administration a à cœur de s'assurer que les nombreux services qu'elle offre aux parlementaires et aux membres de leur personnel et les outils qu'elle met à leur disposition répondent adéquatement à leurs attentes. À cette fin, elle instaure différents mécanismes de rétroaction dans le but d'évaluer le niveau de satisfaction de sa clientèle et de mieux établir ses besoins. Elle est ainsi en mesure de faire évoluer adéquatement sa prestation de services pour une meilleure efficacité.

Priorité 8 > Veiller à l'amélioration continue des outils et des services

En lien avec la priorité précédente, l'administration détermine les éléments de son offre de services qu'elle souhaite bonifier pour soutenir les parlementaires. L'amélioration de l'infrastructure technologique, le renforcement des services d'accompagnement pour soutenir les élus dans leur rôle en circonscription, l'actualisation de la réglementation et la mise à la disposition de nouveaux outils sont au nombre des chantiers prévus au cours des prochaines années.



Objectif 5 » Un soutien à la connaissance



Priorité 9 > Rechercher les meilleures pratiques pour alimenter la réflexion sur le travail parlementaire

Les processus parlementaires et institutionnels qui régissent le fonctionnement de l'Assemblée nationale gagnent à s'inspirer des meilleures pratiques. À cet égard, l'administration entend accentuer la veille sur les pratiques d'autres parlements ou assemblées délibérantes pour être à l'affût des tendances en matière d'organisation des travaux, de procédure parlementaire, de participation citoyenne et de *e-parlement*. Elle est ainsi en mesure d'informer les parlementaires sur ces tendances et de présenter aux autorités politiques de nouvelles pratiques pour améliorer les travaux parlementaires et orienter d'éventuelles réformes parlementaires.

Priorité 10 > Mettre à profit les échanges avec les parlements partenaires au sein des travaux parlementaires

L'Assemblée nationale dispose d'un important réseau de relations interparlementaires et internationales qui fait rayonner le Québec et alimente les parlementaires sur les avancées dans les autres parlements. D'importantes modifications sont en cours d'implantation pour maximiser les retombées de ces échanges. Ces nouveaux mécanismes font en sorte que les thèmes à l'étude dans les activités interparlementaires sont mieux arrimés aux thèmes susceptibles d'être abordés dans le cadre des travaux parlementaires. Ils visent également à accroître la diffusion des informations pertinentes découlant de ces missions auprès des membres de l'Assemblée. L'administration travaille à la mise en œuvre de ces nouvelles orientations.



Priorité 11 > Bonifier l'offre de formation aux parlementaires et aux membres de leur personnel

La formation est un élément essentiel pour soutenir et accompagner les parlementaires dans l'exercice de leurs différents rôles de législateur, de contrôleur de l'action gouvernementale et de représentant de la population. L'administration offre plusieurs séances de formation et d'information aux députées et députés ainsi qu'aux membres de leur personnel en début de législature. En misant à la fois sur l'expertise de ses ressources et en travaillant avec des partenaires externes, elle développe une offre de formation alignée sur l'évolution des besoins qui se déploie sur toute la durée de la législature. Pour joindre davantage le personnel en circonscription, l'Assemblée a recours à des solutions souples comme la webdiffusion ou les capsules d'autoformation.

Priorités

- 9 Rechercher les meilleures pratiques pour alimenter la réflexion sur le travail parlementaire
- 10 Mettre à profit les échanges avec les parlements partenaires au sein des travaux parlementaires
- 11 Bonifier l'offre de formation aux parlementaires et aux membres de leur personnel

Indicateurs

Nombre d'activités d'étalonnage réalisées

Création d'un répertoire de formation

Cibles

2 par année

2020

Orientation
03

Un Parlement comme milieu de vie



Siège du pouvoir législatif et maison citoyenne, l'Assemblée nationale est également un milieu de vie où se côtoient députés, ministres, membres du personnel politique et du personnel administratif et journalistes. Ce sont l'ensemble de ces personnes qui animent cette institution et qui y évoluent. Comme employeur, l'Assemblée nationale doit miser sur les gens qui composent son administration et qui constituent sa force et sa principale richesse. Elle doit se préoccuper du bien-être de son personnel, lui assurer un environnement de travail sain et lui fournir le soutien et les outils adéquats pour développer son plein potentiel.

En outre, les enjeux de pénurie de main-d'œuvre sont maintenant partagés par tous et il importe de se distinguer pour attirer et retenir les meilleures ressources. L'Assemblée nationale a le souci d'être plus attractive en tant qu'employeur afin de pouvoir compter sur une main-d'œuvre compétente, diversifiée et mobilisée. L'administration a la ferme intention de se démarquer par des pratiques inclusives et de poser des actions favorisant une meilleure qualité de vie au travail pour l'ensemble de son personnel.

ENJEU : LA MOBILISATION DU PERSONNEL ET LE VIVRE-ENSEMBLE

Objectif 6 » Une culture de respect et d'inclusion



Priorité 12 > Promouvoir des relations respectueuses et empreintes de civilité

Il s'avère primordial que toutes les personnes qui se côtoient au sein de l'institution parlementaire entretiennent des relations respectueuses et empreintes de civilité. L'Assemblée nationale a un devoir d'exemplarité en cette matière : l'engagement des parlementaires et de l'administration au regard de leur responsabilité à maintenir un climat de travail sain et harmonieux reflète cette vision. En toute circonstance, la politesse et le savoir-vivre constituent les conditions élémentaires pour éviter les comportements inappropriés au travail. Dans la foulée de l'adoption, en 2015, de la Politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement au travail, l'Assemblée nationale compte poursuivre son travail de sensibilisation et de formation auprès des personnes élues, de leur personnel, et du personnel administratif pour prévenir les situations d'incivilité et de harcèlement et outiller ces personnes à intervenir efficacement dans les situations visées.



Priorité 13 > Valoriser la diversité et la différence sous toutes ses formes

Les 125 membres de l'Assemblée nationale représentent l'ensemble de la société québécoise. Il importe que cette société, qui tend à se diversifier, soit bien représentée et intégrée au sein de l'administration parlementaire. C'est en considérant les différences comme une richesse que l'Assemblée nationale peut réaliser sa volonté d'être exemplaire en matière de diversité dans son administration et inclusive dans ses pratiques. L'institution entend mettre en place divers moyens afin que les membres de son personnel reflètent de plus en plus la diversité de la société québécoise. Elle considère également fondamental de travailler de concert avec l'ensemble des employés pour faciliter l'accueil et favoriser la réussite de l'intégration en milieu de travail des personnes issues des divers groupes.

Priorités

12 Promouvoir des relations respectueuses et empreintes de civilité

13 Valoriser la diversité et la différence sous toutes ses formes

Indicateurs

Taux d'employés administratifs formés (incivilité, gestion de conflits et harcèlement)

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif

Cibles

Maintien d'un taux de 80 % des employés administratifs formés

12 % de l'effectif d'ici 2023

Objectif 7 » Un personnel mobilisé et qualifié



Priorité 14 > Mettre en place des pratiques qui suscitent la motivation et l'engagement des personnes

L'Assemblée nationale est soucieuse d'offrir à son personnel un milieu favorisant l'épanouissement professionnel et le bien-être au travail. La réalisation d'un sondage portant sur la mobilisation et la qualité de vie au travail, en 2018, a permis d'établir les forces sur lesquelles miser ainsi que certains éléments sur lesquels l'Assemblée nationale s'engage à agir afin de compter sur une équipe toujours plus mobilisée. Mieux communiquer les objectifs collectifs, clarifier la contribution attendue de chacun et accentuer la reconnaissance au quotidien sont au nombre des priorités d'action qu'elle entend mettre en œuvre. Au sein de chaque unité administrative, d'autres actions visant à renforcer le sentiment d'appartenance à l'organisation et l'engagement des personnes vers l'atteinte d'objectifs communs sont prévues et définies de concert avec les employées et employés.



Priorité 15 > Miser sur l'expertise du personnel et attirer de nouveaux talents

À l'instar d'autres organisations publiques et privées, l'Assemblée doit composer avec des difficultés de recrutement dans plusieurs corps d'emploi. Afin de pouvoir compter en tout temps sur des ressources qualifiées et talentueuses pour mener à bien sa mission, l'Assemblée compte mettre de l'avant différentes stratégies pour favoriser la rétention des employés et le recrutement de candidatures de qualité. Elle entend veiller à développer et à conserver l'expertise de son personnel en accentuant le développement des compétences, en encourageant la polyvalence au sein de son effectif et en favorisant la mobilité interne. Elle veut également améliorer la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et privilégier le transfert d'expertise.

Priorités

- 14 Mettre en place des pratiques qui suscitent la motivation et l'engagement des personnes
- 15 Miser sur l'expertise du personnel et attirer de nouveaux talents

Indicateurs

Niveau de mobilisation du personnel
Indicateur de développement des compétences¹
Nombre de stagiaires/étudiant(e)s accueilli(e)s annuellement

Cibles

Tenue d'un sondage en 2022
Cible à définir¹
Hausse de 20 % d'ici 2023

¹ En raison de la mise en place d'un nouveau logiciel d'information de gestion en 2020, l'indicateur et la cible seront précisés ultérieurement.

Objectif 8 » Un environnement de travail actuel



Priorité 16 > Favoriser la flexibilité et la mobilité dans les pratiques de travail

Pour être un employeur de choix, l'Assemblée nationale souhaite offrir un environnement de travail qui répond aux attentes des employés et des candidats potentiels. Elle veut miser sur des pratiques de travail intégrant davantage de flexibilité sans pour autant compromettre le niveau de qualité de ses services. L'institution veut ainsi se pencher sur la révision des horaires de travail, se positionner sur le télétravail et réfléchir à la mise en place d'autres mesures facilitant la conciliation entre la vie professionnelle et personnelle. L'Assemblée compte introduire un pourcentage accru d'ordinateurs portables dans son parc d'équipement, ce qui permet de mettre graduellement en place un environnement de travail sans papier tout en soutenant une plus grande mobilité des employés dans leurs pratiques de travail.



Priorité 17 > Poursuivre la modernisation de l'environnement de travail

L'Assemblée nationale a réalisé un important chantier au cours des dernières années pour se doter d'infrastructures de sécurité répondant aux standards actuels, d'aires d'accueil mieux adaptées et de nouveaux espaces multifonctionnels, en plus de procéder à de nombreux travaux de mise aux normes. L'administration veut maintenant poursuivre la modernisation de certains espaces communs, notamment la Bibliothèque, le restaurant Le Parlementaire et les salles de délibérations. De surcroît, l'administration compte élaborer dès maintenant une vision d'ensemble d'aménagement des espaces, incluant les aires de travail du personnel, en vue de planifier et de réaliser des travaux de réaménagement.

Priorités

- 16 Favoriser la flexibilité et la mobilité dans les pratiques de travail
- 17 Poursuivre la modernisation de l'environnement de travail

Indicateurs

- Nombre de mesures liées à l'environnement de travail mises en place
- Élaboration d'une vision d'ensemble d'aménagement des espaces
- Pourcentage de réalisation des aménagements prévus

Cibles

- > 6 mesures d'ici 2023
- > 2020
- > Cible à définir²

² La cible sera définie après l'élaboration de la vision d'ensemble d'aménagement des espaces en 2020.

Orientation
04

Un Parlement performant



L'administration de l'Assemblée est reconnue pour son efficacité dans la gestion des activités courantes et dans la prestation de services aux personnes élues. Son environnement de travail favorise une culture conditionnée par une réponse rapide et bien adaptée au contexte parlementaire. Tout en maintenant cette efficacité dans la prestation de ses services, l'administration souhaite améliorer ses mécanismes de planification à long terme en s'inspirant des meilleures pratiques de gestion.

Elle souhaite encourager le développement d'une culture organisationnelle propice à l'apprentissage et à l'innovation en misant sur la collaboration entre les directions, la circulation efficace de l'information, la veille stratégique et les échanges avec le milieu de l'enseignement universitaire et professionnel. L'administration poursuit également les efforts entrepris au cours des dernières années pour mettre en œuvre des mesures permettant de mieux évaluer et de réduire les risques, particulièrement en matière de sécurité des personnes, des biens et de l'information.

ENJEU : LA CAPACITÉ À BIEN SE STRUCTURER ET À INNOVER

Objectif 9 » Une gouvernance renforcée

Priorité 18 > Améliorer la planification et les outils de gestion

L'administration bonifie son cadre de gouvernance pour appuyer la haute direction dans sa prise de décision vers l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation. Un plan directeur définissant la vision de l'organisation sur le plan des TI est mis en œuvre. Une attention particulière est accordée à l'amélioration de l'information de gestion par l'implantation d'un logiciel applicatif, qui facilite le développement de plusieurs indicateurs opérationnels et stratégiques. L'optimisation de certains processus et la bonification du cadre de gestion de projet figurent également parmi les priorités d'action de l'administration.



Priorité 19 > Accroître la prise en compte du développement durable dans les pratiques de l'organisation

L'administration continue d'avoir à cœur le développement durable en étendant ses principes dans les pratiques de gestion de l'organisation. À cet égard, un plan d'action, couvrant la même période que le présent plan stratégique, est mis en œuvre au sein de l'institution : certaines mesures prévues contribuent directement à l'atteinte de priorités établies dans le plan stratégique. L'Assemblée souhaite compléter ses démarches visant à se qualifier pour l'obtention d'une certification LEED pour le nouveau pavillon d'accueil. Enfin, dans un souci de mieux protéger son riche patrimoine, l'institution travaille à consolider ses pratiques, en mettant en place des processus de décisions qui tiennent compte de l'aspect patrimonial dans ses différentes interventions.

Priorités

- 18 Améliorer la planification et les outils de gestion
- 19 Accroître la prise en compte du développement durable dans les pratiques de l'organisation

Indicateurs

- Degré d'implantation du logiciel applicatif d'information de gestion
- Pourcentage de réalisation du plan directeur TI
- Pourcentage de réalisation du plan d'action de développement durable
- Certification LEED argent

Cibles

- 2020 : Implantation du logiciel
- 2023 : 100 % des indicateurs prioritaires effectifs
- 100 % du plan directeur réalisé en 2023
- 100 % du plan d'action réalisé en 2023
- Obtention en 2020

Objectif 10 » Une culture de communication et d'apprentissage



Priorité 20 > Améliorer les communications internes et la collaboration entre les directions

Les démarches de consultation qui ont précédé l'élaboration de la planification stratégique ont mis en lumière le besoin d'assurer une meilleure circulation de l'information au sein de l'organisation et la nécessité de bien communiquer les orientations et les décisions des autorités politiques et administratives. C'est dans cette optique que l'administration compte déployer une stratégie de communication interne. Dans un souci d'efficacité et de mobilisation, l'administration a également la volonté d'accroître les liens de collaboration entre les directions afin de favoriser une meilleure synergie entre les équipes de travail. Ainsi, des moyens comme la mise en place de comité d'employés ou la tenue d'activités interdirections sont encouragés.



Priorité 21 > Favoriser la veille et les partenariats comme vecteurs d'innovation

Pour favoriser le développement d'une culture d'apprentissage en vue de demeurer à l'affût de nouvelles tendances et de bonnes pratiques dans ses différentes sphères d'activité, l'administration souhaite intensifier la veille stratégique, la structurer en lien avec les priorités de l'organisation et faire en sorte que les résultats de cette veille soient davantage mis à contribution comme outil d'aide à la décision. L'institution entend aussi encourager, dans tous ses secteurs, les partenariats et les collaborations avec le milieu de l'enseignement universitaire et professionnel aux plans de la recherche, de la formation et des stages afin de bénéficier de cette expertise externe, de contribuer au rayonnement de l'Assemblée et de favoriser le recrutement d'une main-d'œuvre spécialisée.

Priorités

20 Améliorer les communications internes et la collaboration entre les directions

21 Favoriser la veille et les partenariats comme vecteurs d'innovation

Indicateurs

Pourcentage de déploiement de la stratégie de communication interne

Nombre de nouveaux partenariats ou collaborations avec le milieu de l'enseignement universitaire et professionnel

Cibles

2020 : Dépôt de la stratégie
100 % de la stratégie déployée en 2023

7 partenariats/collaborations d'ici 2023

Objectif 11 » Une organisation résiliente

Priorité 22 > Poursuivre le renforcement des mesures de sécurité et de continuité

Au cours des dernières années, beaucoup d'efforts ont été consacrés au rehaussement des mesures de sécurité physique dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures. L'administration entame maintenant la deuxième phase de ce projet, dont l'un des axes principaux vise l'amélioration des mesures de sécurité du périmètre extérieur du parc immobilier de l'Assemblée nationale et de la rue des Parlementaires.

Par ailleurs, les technologies de l'information connaissent une croissance soutenue dans les organisations. Dès lors, les incidents liés à la sécurité de l'information et à la cybercriminalité sont en augmentation à l'échelle planétaire. À titre de dépositaire des informations des parlementaires, l'Assemblée poursuit ses efforts pour offrir un environnement sécuritaire à ses utilisateurs. Une attention particulière est portée à la sensibilisation et à la formation des parlementaires et des membres du personnel. Enfin, une approche par gestion des risques est introduite graduellement dans les processus décisionnels et l'administration souhaite finaliser ses travaux eu égard à l'élaboration des plans de continuité des services essentiels en cas de sinistres ou d'événements perturbateurs.

Priorités

22 Poursuivre le renforcement des mesures de sécurité et de continuité

Indicateurs

Pourcentage de réalisation de la phase II du projet d'amélioration des infrastructures

Pourcentage de réalisation des plans d'action en sécurité de l'information et en continuité

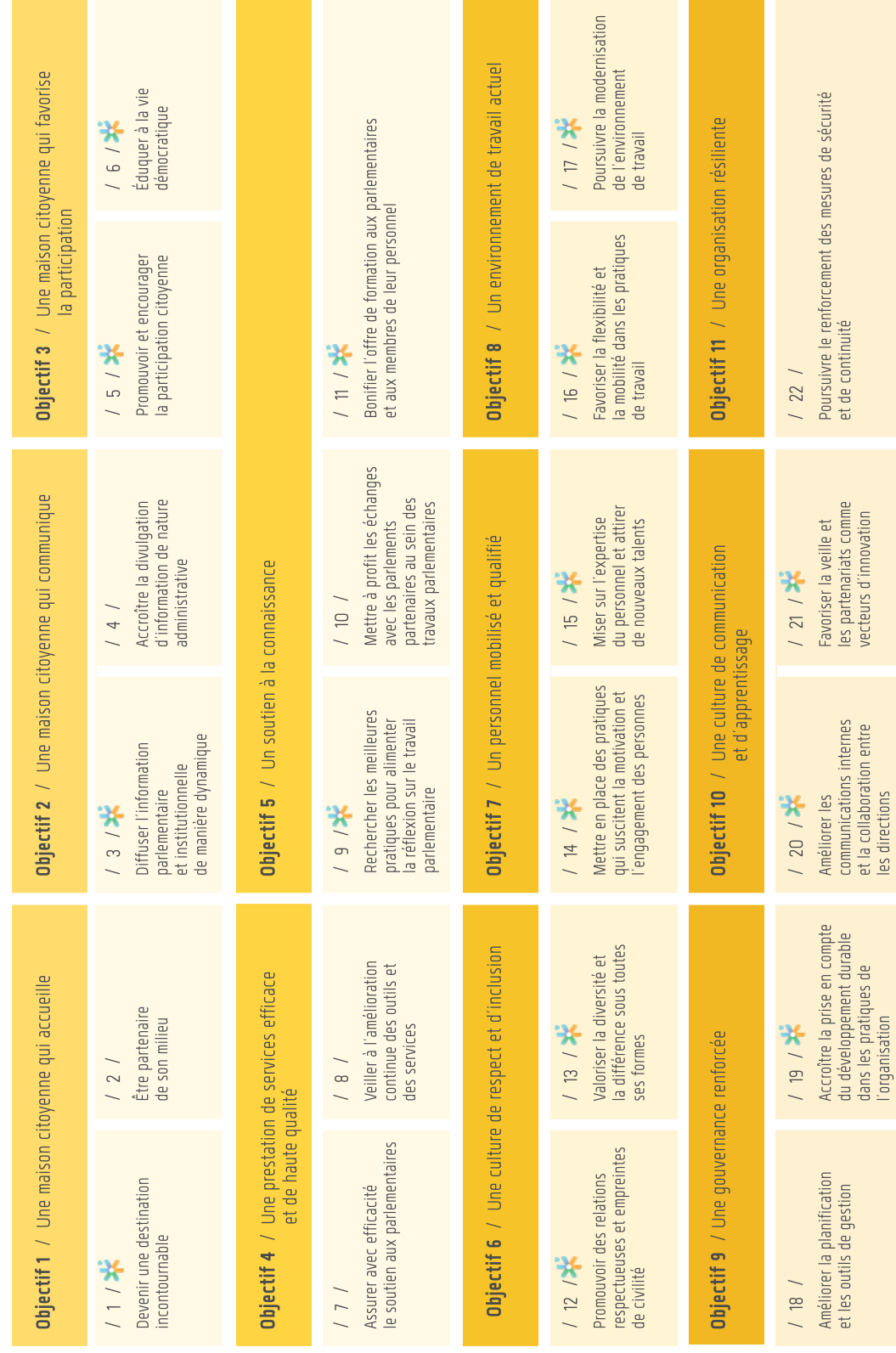
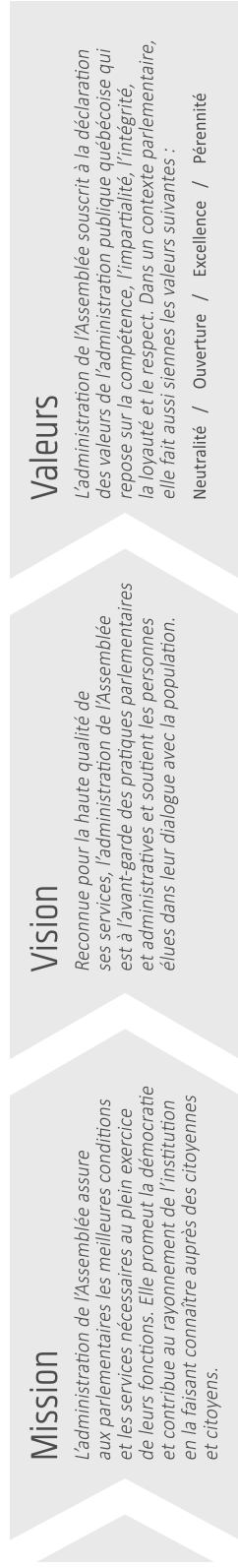
Cibles

100 % du projet réalisé en 2023

100 % des plans d'action réalisés en 2023

PLAN STRATÉGIQUE

2019_2023



 = priorité liée au développement durable

